

## Commune mixte de Fahy

Procès-verbal de l'assemblée communale	du 16 décembre 2020
--	---------------------

Début de la séance	20h00
Fin de la séance	21h30

L'assemblée communale, dûment convoquée par le Journal officiel de la République et Canton du Jura n° 43 du 26 novembre 2020 et par un tous-ménages distribué le 23 novembre 2020, s'est réunie ce jour sous la présidence de M. Guélat Nicolas pour y délibérer de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 1er septembre 2020.
2. Modification du règlement concernant les eaux usées – Article 51, alinéa 4
3. Discussion et approbation du budget 2021, fixer la quotité d'impôt et taxes y relatives.
4. Divers et imprévus.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site Internet communal [www.fahy.ch](http://www.fahy.ch). Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Convoquée et annoncée dans les temps légaux et dans la forme usuelle, M. le Président déclare ouverte la présente assemblée.

Le droit de vote n'est pas contesté aux 34 personnes présentes sur 289 inscrites.

**Excusés** : M. Michel Périat, M. Pascal Houlmann

Sont nommés scrutateurs : Rose Roland et Périat Thomas

No	Sujet
1.	<b>Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 1er septembre 2020.</b> Le procès-verbal ne donne lieu à aucune observation et est approuvé.
2.	<b>Modification du règlement concernant les eaux usées – Article 51, alinéa 4</b>  Mme Madeleine Péchin est rapporteure de cet objet. Elle présente le dossier  <i>Suite au courrier de plusieurs agriculteurs demandant une modification de la taxation de l'eau usée, le conseil s'est informé sur les possibilités d'alléger les charges sans aller à l'encontre de la nouvelle réglementation demandant un autofinancement et une réserve sur la valeur de renouvellement des installations.</i>  <i>Actuellement la commune de Fahy déduit de la facture sur l'eau usée des UGB en fonction des chiffres annoncés par Courtemelon. Cette déduction est pratiquée également dans d'autres communes de l'Ajoie et doit compenser la consommation du bétail. Manifestement cette déduction calculée par Courtemelon n'est pas à la hauteur de la consommation réelle.</i>  <i>Un allègement important des taxes, que les agriculteurs payent actuellement, implique que toutes les charges ne sont plus couvertes. Il ne faut pas oublier que le réseau d'eau est vieillissant et que nous avons chaque année des fuites à réparer ; d'autant plus que nous avons rencontré cette année plusieurs problèmes sur les dépotoirs et l'état des pompes en général. Les frais d'entretien de nos installations ne vont pas diminuer dans les prochaines années, bien au contraire.</i>  <i>La modification du règlement représente une diminution des recettes d'environ 8000.- par année.</i>

## Commune mixte de Fahy

*Pour exclure toute la consommation d'eau par le bétail de la facturation des eaux usées, des offres ont été établies par le fontainier M. Serge Chapuis pour l'installation de compteurs supplémentaires uniquement chez les agriculteurs qui bénéficient actuellement d'une déduction d'UGB. Les frais sont raisonnables pour la commune et pour les agriculteurs concernés. Le total s'élève à environ 1500.- pour la commune et env. 500.- à la charge de l'agriculteur. Bien évidemment la location du compteur sera facturé comme le prévoit le règlement, ceci afin de compenser les frais incombés et de prévoir le remplacement du compteur dans le futur.*

Ancienne teneur :

Une réduction de 10m<sup>3</sup> d'eau par an et par unité de gros bétail (UGB) sera consentie aux agriculteurs sur la base du recensement de l'assurance du bétail.

Nouvelle teneur :

Aucune réduction par an et par unité de gros bétail (UGB) ne sera consentie aux agriculteurs. Un compteur d'eau séparé pour les besoins de l'alimentation en eau du gros bétail (UGB) sera installé sur demande de l'agriculteur. L'eau comptabilisée par ce compteur est exempt des émoluments pour la STEP.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Trachsel Jean-Claude demande comment sont calculés les frais d'installation des compteurs. Mme Péchin lui dit que les agriculteurs concernés, dont M. Trachsel Jean-Claude, ont reçu une offre de Serge Chapuis. M. Trachsel ainsi que les autres agriculteurs présents n'ont pas reçu cette offre. M. Trachsel dit que les frais d'installations des compteurs sont normalement assumés par la commune.

Mme Péchin donne les frais d'installation pour M. Trachsel, M. Christophe Guélat et M. Damien Theubet. Les modules et raccords sont à la charge de la commune.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote à main levée. L'assemblée accepte par 30 oui, 0 contre, 4 abstentions, la modification du règlement concernant les eaux usées – Article 51, alinéa 4.

Après son approbation, il est signé par le président et la secrétaire.

### 3. Discussion et approbation du budget 2021, fixer la quotité d'impôt et taxes y relatives.

M. Christinaz Philippe, présente le budget 2021 qui a été établi au plus juste par le Conseil communal aux normes MCH2 en fonction des éléments dont il disposait lors de son élaboration.

Le budget 2021 est pratiquement identique à celui de l'année 2020. Le déficit est de l'ordre de 178'079.- Le déficit est expliqué notamment par la différence de la péréquation financière.

Mme Jessica Chaignat annonce les charges et produits du budget de fonctionnement 2021 et les principales dépenses prévues.

#### Budget de fonctionnement

0. Administration générale :	Charges CHF 139'775.00	Produits CHF 650.00
1. Ordre et sécurité publics- Défense :	Charges CHF 39'180.00	Produits CHF 18'100.00
2. Formation :	Charges CHF 423'949.00	Produits CHF 2'300.00
3. Culture – Sports – Loisirs – Eglises :	Charges CHF 64'515.00	Produits CHF 2'100.00
4. Santé :	Charges CHF 2'756.00	Produits –
5. Prévoyance sociale :	Charges CHF 340'062.00	Produits 1'951.00
6. Trafic et télécommunications :	Charges CHF 87'560.00	Produits CHF 20'001.00
7. Protection de l'environnement – Aménagement du territoire :		
	Charges CHF 269'601.00	Produits CHF 210'101.00
8. Economie publique :	Charges CHF 33'401.00	Produits CHF 25'510.00
9. Finances et impôts :	Charges CHF 32'900.00	Produits CHF 974'907.00

Total des charges : CHF 1'433'699.00 – Total des produits : CHF 1'255'620.00, soit un excédent de charges de CHF 178'079.00.

## Commune mixte de Fahy

M. Christinaz annonce les taxes communales 2021 et tarifs communaux.

### Taxes communales 2021

Quotité d'impôts	2,30
Taxe immobilière	1,4‰
Avance cadastrale	0.22‰
<b>Taxe des chemins</b>	<b>40.- (en 2020 : 20.-)</b>
Prix du m <sup>3</sup> d'eau	Fr. 2.20 + Fr. 170.-de taxe de base + Fr. 30.-de taxe compteur
Emoluments STEP	Fr. 2,20 par m <sup>3</sup> d'eau + Fr. 9.-par habitant pour la redevance sur micropolluants +Taxe de base Fr. 150.00 selon règlement ad hoc
Taxe ordures ménagères	Personne seule : Fr. 75.- / Ménage : Fr. 150.- Résidences secondaires : Fr. 120.- / Restaurants : Fr. 500.- <u>Commerces, magasins :</u> 1-2 employés : Fr. 300.-, plus de 2 employés : Fr. 500.- <u>Entreprises artisanales et industrielles :</u> 1-2 employés : Fr. 200.-, 3-4 employés : Fr. 350.- Plus de 4 employés : Fr. 500.- Exploitations agricoles : Fr. 150.- Administrations, bureaux et autres institutions : Fr. 200.-
Terrain au lotissement « Les Combattes »	CHF 35.-m <sup>2</sup>
Emoluments petits permis de construire	CHF 50.-
Police des constructions	CHF 50.-à Fr. 100.-
Taxe des chiens	CHF 60.- (ferme extérieure du village, un animal détaxé)

### Tarifs communaux 2021

Traitement du Maire	CHF 2'500.-
Traitement de l'Adjoint	CHF 2'000.-
Traitement des conseillers	CHF 1'500.-
Vacations pour représenter la commune	CHF 150.-/jour CHF 75.- ½ journée

### Assemblées

Séances en Ajoie	CHF 40.-/soirée
Séances extérieures de l'Ajoie	CHF 40.-/soirée+ CHF 0,60 indemnité km
Président des assemblées	CHF 40.-/assemblée
Bureau de vote	
Votation simple	CHF 20.-
Votation proportionnelle	CHF 40.-
Autres séances communales	CHF 20.-/heure
Relevé des compteurs d'eau (2 par année)	CHF 1'500.-
Commission d'école	CHF 20.-/séance
visite de classe	CHF 40.-/séance
présidence	CHF 100.-/année
Estimateur des valeurs officielles	CHF 20.-/heure
Commission d'estimation	CHF 20.-/séance
Tarif horaire pour travaux généraux (hors personnel communal)	CHF 24.-/heure

Léticia Guélat demande ou est placé le défibrillateur, elle demande à ce que les citoyens soient informés. Philippe Christinaz indique que le défibrillateur est situé sur la Place de d'Église à l'entrée de la salle communale.

Serge Trachsel demande si des économies sont possibles sur l'entretien des routes et chemin vicinaux. Philippe Christinaz explique que le village doit être sécurisé. Il y aura des travaux dans la rue de France et d'autres travaux d'entretien

M. Trachsel dit que le gravillonnage de la route Beauregard n'est pas efficace.

Madeleine Péchin répond que BITUSAG a fait un test à cet endroit et que la commune n'a pas payé pour ça.

## Commune mixte de Fahy

Serge Trachsel demande à quoi correspond le montant pour les déchets verts  
Madeleine Péchin répond qu'il s'agit d'une différence de libellé dû au MCH2.

### **Taxes et impôts**

La seule modification est l'augmentation de la taxe des chemins vicinaux  
Si l'augmentation est acceptée, cela représentera un revenu supplémentaire de 11'300.- pour la commune.  
(actuellement le revenu est de 5'600.-).

Damien Theubet est surpris de cette augmentation étant donné qu'une commission devait être créée avec Michel Périat.

Philippe Christinaz explique que la participation est moindre par rapport aux frais engendrés  
Lors de la dernière assemblée, il avait été décidé de créer une commission pour améliorer l'entretien des chemins. Avec la situation sanitaire, cette commission n'a pas été créée et aucun résultat n'en est ressorti.  
De plus, le matériel agricole devient toujours plus lourd.

Trachsel Jean-Claude dit que selon lui, les chemins ne sont pas en mauvais état  
C'est dommage que le conseil communal n'ait pas laissé aux agriculteurs le temps de faire le nécessaire.

Willy Trachsel demande pour quelle raison la commission n'a pas été convoquée.  
Nicolas Guélat répond que Michel Périat n'a pas convoqué les membres de la commission

Madeleine Péchin ajoute que la situation sanitaire n'a pas permis de mettre en place la commission.  
Pourtant, les chemins vicinaux n'ont pas été entretenus et à chaque pluie, de la chaille et autre viennent dégrader les chemins vicinaux.

Serge Trachsel n'est pas d'accord que M. Périat n'ait pas réuni la commission et que la taxe soit augmentée.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote à main levée. L'assemblée refuse par 5 oui, 15 contre, 14 abstentions, l'augmentation de la taxe sur les chemins vicinaux.

L'assemblée accepte par 28 oui, 0 contre, 6 abstentions, le budget pour l'année 2021.

### **4. Divers et imprévus**

La parole à M. Christinaz.

M. Christinaz annonce la démission de M. Fabien Cattin pour le 1er Janvier.  
Les mandataires de la liste l'Ensemble ont été contactés pour trouver un remplacement à M. Cattin et ont proposé la candidature de M. Lionel Theubet. Sans opposition, la candidature de M. Theubet sera effective à partir du 1er janvier 2021.

Philippe Christinaz ajoute que le conseil communal fera de son mieux pour éviter de gros frais et essayer d'augmenter les rentrées et faire vivre la commune cela malgré le nombre d'entreprise en baisse et le vieillissement de la population.

La parole à Fabien Cattin.

M. Cattin explique les raisons de sa démission. Il travaille dorénavant dans l'arc lémanique et n'a pas pu se rapprocher du Jura comme espéré. Après 3 ans de trajets, il choisit de démissionner pour laisser place à d'autres projets. Il tient à souligner la bonne entente et la bonne ambiance entre les membres de l'exécutif.

Il se réjouit de la nomination de Mme Elisa Mouglin au poste de secrétaire communale. Avec Mme Chaignat, elle forment une équipe jeune et dynamique pour la commune.

Il cite le discours prononcé par Michel Périat lors de l'intronisation des députés au Parlement Jurassien. M. Périat y parle des Jurassiens qui quittent le canton pour leurs études et le début de leur carrière professionnelle pour revenir dans le canton par la suite.

Fabien Cattin remercie les citoyens pour leur collaboration et souhaite bonne continuation à M Lionel Theubet.

Philippe Christinaz présente Elisa Mouglin à l'Assemblée. Elle remplacera Séverine Rondez au poste de secrétaire communale. Il souhaite plein succès à Mme Mouglin et M. Theubet dans leurs nouvelles

## Commune mixte de Fahy

fonctions.

M. Gérard Quenet demande pourquoi tous ses déchets ne sont pas ramassés lors du ramassage des encombrants. Il n'est pas le seul pour qui les déchets ne sont pas ramassés.

Madeleine Péchin lui répond que les petits déchets pouvant entrer dans un sac poubelle ne sont pas pris par les déchets encombrants.

Certains ménages regroupent leurs déchets au même endroit, mais ce n'est pas la bonne solution. La limite est de 1m<sup>3</sup> de déchets par ménage.

Madeleine Péchin rappelle que sont considérés comme encombrant tous les objets mobiliers d'un ménage d'une dimension maximum de 150x100x50 cm et de maximum 50kg.

M. Roland Rose a déposé 2 palettes qui n'ont pas été ramassées.

Mme Péchin lit le memo déchet : n'est pas admis le bois provenant de travaux ou de l'extérieur.

M. Rose demande pourquoi payer une taxe dans ce cas ?

Mme Péchin lui répond que la taxe comprend le ramassage des déchets, leur incinération ainsi que les encombrants. Il y a souvent des problèmes lors de l'élimination des déchets – bennes à pet, à carton etc.

Les gens doivent trier correctement et jouer le jeu du recyclage

M. Rose dit que la prochaine fois il brûlera ses palettes.

M. Guélat Nicolas a constaté lors du dernier ramassage que certains sacs fermés ont été enlevé, d'autres non.

Mme Péchin précise que Ramseyer SA ramasse plutôt trop de déchets que pas assez. Il faut que les citoyens soient vigilants car des avertissements pourraient être donnés. Pour l'instant, la commune est plutôt tolérante.

Thomas Périat avait adressé un courrier concernant les installations de gaz à la halle. En effet, lors de sa dernière manifestation, il n'a pas pu utiliser les installations. Il aimerait savoir si les installations ont été contrôlées.

Fabien Cattin lui répond que les travaux ont été faits et regrette ne pas avoir été appelé directement, ça aurait été préférable.

M. Périat précise que cette situation dure depuis 6 mois.

FC dit qu'il aurait fermé l'installation et demande aux citoyens de contacter le conseiller directement afin de prendre des mesures rapidement.

M. Périat ajoute que M. Cattin était au courant du problème depuis 6 mois et aucune indication n'était affichée sur l'installation.

M. Cattin ne souhaite pas répondre.

Serge Trachsel fait savoir qu'une tuile est mal mise sur le toit de la halle.

Fabien Cattin ne savait pas, le nécessaire sera fait

Jean-Claude Trachsel se questionne à propos de l'action « 40 ans du Jura – 40 chênes »

L'entretien des chênes est-il à la charge de la commune ?

Fabien Cattin répond que la subvention était importante et suffisante pour l'entretien des arbres.

Si des arbres devaient mourir, ils seraient remplacés. Les arbres ont été plantés en collaboration avec les agriculteurs et tout le monde était d'accord.

Qui assume les frais ?

Les arbres sont répertoriés et les agriculteurs sont aussi subventionnés pour cela s'ils le demandent. Les arbres ont été placés en accord avec les agriculteurs.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie l'assistance et lève la séance.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE  
Le Président

La Secrétaire